

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1121

6 juin 2009

SOMMAIRE

AIG Multilabel Sicav	53766	MLAnna Real Estate 1 S.à r.l.	53769
Altice Six S.A.	53795	MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.	53770
Atelier de Précision Félix Zenner S.A. ...	53772	N.A.P.I. Holding Société Anonyme Hold-	
Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l.		ing	53808
.....	53772	Nature and Health Investments SAH	53791
Beltrama Investments S.A.	53807	NOBIS Asset Management S.A.	53778
Benetton International Property N.V. S.A.		Nouveau Melusina	53768
.....	53780	Orcinus S.A.	53780
Benetton International S.A.	53781	Orestes Holding Société Anonyme	53804
BGL	53786	Oscars S.A.	53779
Centre Interculturel Luxembourgeois-Al-		PCV S.à r.l.	53804
banais, a.s.b.l.	53792	POUR UN SOURIRE D'ENFANT - LU-	
Chartered Investments Luxembourg Sàrl		XEMBOURG, Association sans but lucra-	
.....	53783	tif	53762
Convest21 Umbrella	53781	ProLogis Poland L S.à r.l.	53779
DLL Investment Properties S.A.	53807	PS UK II S.à r.l.	53788
East Capital (Lux)	53790	PS UK S.à r.l.	53787
Energy and Infrastructure Management II		Q Luxco Canada S.à r.l.	53795
S.à r.l.	53808	Quinlan Private Most Client Holdings S.à	
Eurofonprofit	53782	r.l.	53796
Florijn S.A.	53767	Rural Investment S.A.	53766
FR Plasco Holdings Sàrl	53794	Russian Mortgage Conduit SA	53790
GCV S.à r.l.	53805	Société Civile OGM Etoile	53785
"Hydro 50" Management Sàrl	53807	Solidus GP SA	53785
IMI Investments S.A.	53787	Somewhere Invest S.A.	53804
Inovatec S.à r.l.	53791	Stuttgart Property Investments Commer-	
International Logistic Froid SA	53789	cial S.à r.l.	53784
International Packaging and Food Consult		Sweelinck Holding S.A.	53788
GmbH	53789	Syringa S.A.	53789
I.S.F. s.à r.l.	53769	The 21st Century Fund	53805
Life-Science Invest S.A.	53792	Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l.	
Ligabue Immobiliare S.A.	53765	53782
Ligabue Immobiliare S.A.	53772	TMC Luxembourg S.à r.l.	53770
LogAxes Austria I S.à r.l.	53788	TreeTop Global Sicav	53808
Mazout Berens S.A.	53807	UBS (Lux) Key Selection SICAV 2	53790
Menolly Investments 2 S.à r.l.	53786	UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav	53806
Meta-Agent Software S.à r.l.	53803	Videopress S.A.	53786
METAL YAPI Luxembourg	53806	Yennora S.A.	53795

PSE Luxembourg, POUR UN SOURIRE D'ENFANT - LUXEMBOURG, Association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1933 Luxembourg, 41, rue Siggy vu Lëtzebuerg.
R.C.S. Luxembourg F 7.889.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt neuf janvier.

Entre les soussignés, agissant comme membres fondateurs, à savoir:

1. Monsieur Geoffroy Bazin, directeur de banque, demeurant à Luxembourg, de nationalité française
2. Monsieur Philippe Dupont, avocat, demeurant à Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise
3. Monsieur Alain Grégond, retraité, demeurant à Manom, France, de nationalité française
4. Madame Corinne Hatt, sans profession, demeurant à Luxembourg, de nationalité française
5. Monsieur Vincent Heymans, consultant, demeurant à Messancy, Belgique, de nationalité belge

et tous ceux qui deviendront membres par la suite, il a été formé une association sans but lucratif, conformément à la loi du 21 avril 1928 telle que modifiée et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. L'Association prend la dénomination «POUR UN SOURIRE D'ENFANT - LUXEMBOURG, Association sans but lucratif», en abrégé «PSE Luxembourg», dénommée ci-après l'«Association».

Art. 2. Siège. Le siège de l'Association est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 3. Durée. L'Association est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. L'Association, apolitique et non confessionnelle, a pour objet l'aide aux enfants en difficulté dans le monde et à leur famille, par tous les moyens légaux. Elle agit en soutien de et en collaboration avec l'association de droit français (loi 1901) «Pour un sourire d'enfant» dont le siège est situé 1, rue Boutarel, F-75004 Paris, dénommée ci-après «PSE».

L'Association peut également accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet. Elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet.

L'Association épouse totalement les objectifs et fait sienne la charte de PSE.

B. Conditions d'admission et de démission des membres

Art. 5. Membres. Le nombre des membres de l'Association est illimité Il ne peut toutefois être inférieur à trois (3).

L'Association se compose de membres actifs qui forment son assemblée générale.

Est admissible comme membre actif, toute personne, physique ou morale, qui manifeste la volonté de contribuer à la réalisation des objectifs de l'Association.

Le Président de PSE est membre actif de droit.

L'Association peut également bénéficier du concours d'adhérents.

Est admissible comme adhérent, toute personne physique ou morale qui souhaite apporter à l'Association un soutien.

Seuls les membres actifs jouissent des droits et avantages prévus par la loi du 21 avril 1928 et les présents statuts.

La mise à jour de la liste reprenant les membres actifs de l'Association doit être déposée chaque année le trente juin au plus tard au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Art. 6. Admission. Le bureau décide souverainement des demandes d'admission de membres actifs et d'adhérents qui lui sont adressées par écrit. Le refus d'admission n'a pas besoin d'être motivé.

Art. 7. Perte de la qualité de membre actif. La qualité de membre actif se perd par:

- a) la démission écrite adressée au conseil d'administration;
- b) l'exclusion prononcée par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix;
- c) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle.

Art. 8. Perte de la qualité de membre adhérent. La qualité d'adhérent se perd par:

- a) la démission écrite adressée au conseil d'administration;
- b) l'exclusion prononcée par le conseil d'administration;
- c) en cas de non-paiement de la cotisation annuelle.

Art. 9. Droits des membres ayant perdu la qualité de membres. L'exclusion d'un membre actif ou d'un adhérent n'a pas besoin d'être motivée.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur les fonds sociaux et ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versées.

C. Recettes

Art. 10. Ressources. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles de ses membres actifs dont le maximum pour chaque membre actif ne pourra être supérieur à 500 euros (EUR cinq cents) pour les personnes physiques et 1000 euros (EUR mille) pour les personnes morales. Le montant des cotisations est fixé annuellement par le conseil d'administration;
- b) les cotisations des adhérents, dont le montant sera fixé annuellement par le conseil d'administration;
- c) les recettes d'exploitation;
- d) des subventions et cofinancements éventuels de l'Etat, des organismes internationaux ou européens de développement, des communes ou de tout autre organisme public;
- e) des dons spontanés et de ceux effectués au cours de manifestations organisées par l'Association et, exceptionnellement, de ventes de produits réalisés dans de petits ateliers installés dans certains lieux d'intervention de l'Association;
- f) des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association et du produit de ses biens;
- g) de toute autres ressources autorisées par les textes légaux.

D. Conseil d'Administration

Art. 11. Composition du Conseil d'administration. L'administration de l'Association est confiée à un conseil d'administration de trois administrateurs au minimum et de dix-huit administrateurs au maximum, membres actifs ou non de l'Association, élus par l'assemblée générale.

Art. 12. Président. Le conseil d'administration élit en son sein président. Il peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 13. Durée du mandat des administrateurs. Les administrateurs sont élus pour une durée d'un (1) an.

Les mandats sont renouvelables.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, démission, retraite ou de révocation, les administrateurs restants peuvent élire une personne de leur choix jusqu'à la prochaine assemblée générale des membres actifs qui confirmera ou rejettera cette nomination. L'administrateur désigné en cours de mandat termine le mandat de l'administrateur qu'il remplace.

Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux (2) administrateurs au moins. Il ne peut statuer que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée.

Tout administrateur peut se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Le président présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par le vice-président ou par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président aura voix prépondérante.

Toutes les décisions prises sont à consigner dans les procès-verbaux signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Art. 15. Compétences du Conseil d'Administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'objet de l'Association.

Il est notamment chargé de l'organisation des activités et de la gestion administrative et financière de l'Association.

Il établit l'ordre du jour des Assemblées Générales et assure, avec le Bureau, dont il surveille la gestion, l'exécution des décisions de ces Assemblées.

Il autorise les contrats à intervenir le cas échéant entre l'Association et les collectivités ou organismes publics qui lui apportent une aide financière.

Le conseil d'administration a dans sa compétence tous les actes relevant de l'administration sociale, au sens le plus large, y compris les actes judiciaires tant en défendant qu'en demandant.

Art. 16. Comptes de l'association. Le conseil d'administration soumet tous les ans à l'approbation de l'assemblée générale annuelle les comptes de l'exercice écoulé accompagné d'un rapport sur son activité pendant cet exercice et le budget du prochain exercice.

Un exemplaire des comptes annuels de l'Association sera adressé à PSE, une fois approuvés.

E. Bureau

Art. 17. Composition du bureau, mandat et responsabilités. Le conseil d'administration est assisté dans sa gestion par un bureau composé du président du conseil d'administration et au moins:

- d'un vice-président
- d'un trésorier
- d'un secrétaire

élus par le conseil d'administration parmi les membres actifs.

Le président de PSE ne peut être membre du bureau.

Les membres du bureau sont élus pour une durée d'un (1) an renouvelable.

Le bureau se prononce sur les demandes d'admission de membres actifs et d'adhérents conformément à l'article 6, assure la gestion journalière de l'Association et prépare les réunions du conseil d'administration.

Le Trésorier est chargé de tenir ou de faire tenir, sous son contrôle, la comptabilité de l'Association. Il perçoit toute recette, il effectue tout paiement sous réserve de l'autorisation du conseil d'administration dans les cas éventuellement prévus par le conseil.

F. Signature sociale

Art. 18. Signatures et compétences. L'Association n'est valablement engagée que par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, à moins d'une délégation du conseil d'administration.

Dans le cadre de la gestion journalière, l'Association est valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du bureau.

G. Exercice social

Art. 19. Exercice social. L'exercice social commence le premier septembre de chaque année et prend fin le trente et un août de l'année suivante.

Art. 20. Révision des comptes. Les comptes de l'Association seront contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes statutaires. L'assemblée générale désigne le/les commissaire(s) aux comptes statutaire(s) et détermine leur nombre et la durée de leur mandat qui ne peut excéder trois (3) ans.

H. Assemblée générale Modification des statuts

Art. 21. Assemblée Générale. Il est tenu au moins une assemblée générale chaque année. Les membres actifs sont convoqués aux assemblées générales par le président du conseil d'administration.

L'assemblée peut, en outre, être convoquée spécialement par décision du conseil d'administration ou sur demande d'un cinquième des membres actifs.

Chaque assemblée se tiendra aux jour, heure et lieu mentionnés dans la convocation.

Seuls les membres actifs ont un droit de vote. Il leur est loisible de s'y faire représenter en désignant par écrit, par télécopie ou par tout moyen similaire de communication un autre membre actif comme mandataire. Un membre actif peut représenter plusieurs autres membres actifs.

Peuvent encore assister à l'assemblée les adhérents ainsi que toutes les personnes qui y ont été invitées par le conseil d'administration.

S'il n'en est point décidé autrement par la loi ou par les statuts, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres actifs présents ou représentés et les décisions sont prises à la majorité simple des voix présentes ou représentées. En cas de parité, la proposition est considérée comme rejetée.

Art. 22. Convocation de l'Assemblée Générale. Les convocations doivent être adressées à tous les membres actifs au moins huit (8) jours à l'avance, sauf en cas d'urgence, et porter indication de l'ordre du jour. Ces convocations pourront être envoyées par courrier normal, télécopie, remise à personne ou à domicile, par e-mail ou par tout autre moyen de communication.

Toute proposition signée d'un nombre de membres égal au vingtième de la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 23. Délibérations de l'Assemblée Générale. Une délibération de l'assemblée générale est indispensable pour:

- a) toute modification des statuts;
- b) la nomination ou la révocation des administrateurs;
- c) l'approbation des budgets et comptes;
- d) l'exclusion de membres actifs;
- e) la dissolution de l'Association.

Art. 24. Quorum nécessaire pour les décisions de l'Assemblée Générale. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers au moins des membres actifs.

Une modification de statuts ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix des membres actifs présents ou représentés.

Si les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion pourra être convoquée qui délibérera quel que soit le nombre des membres présents, mais dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'Association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins des membres actifs sont présents ou représentés;

b) la décision n'est adoptée, dans la première ou deuxième assemblée que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres actifs présents ou représentés;

c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres actifs ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 25. Publication. Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Toute nomination, démission ou révocation d'administrateurs doit être déposée au Registre de Commerce et des Sociétés.

Art. 26. Registre des Comptes Rendus de l'Assemblée Générale. Toutes les résolutions des assemblées générales sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par deux (2) administrateurs et insérés dans un registre spécial.

Une copie de ces procès-verbaux sera adressée à tous les membres actifs ainsi qu'à PSE et pourra être obtenue également par les adhérents au siège de l'Association.

Art. 27. Règlement Intérieur. Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l'Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration de l'Association.

I. Emploi du patrimoine en cas de dissolution

Art. 28. Dissolution. En cas de dissolution de l'Association, l'assemblée générale décidera des modalités de la liquidation. Le fonds social sera versé à PSE.

Art. 29. Autres dispositions. Tout ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 août 2009.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Geoffroy Bazin / Philippe Dupont / Alain Grégond /
Corinne Hatt / Vincent Heymans.

Référence de publication: 2009031013/250/198.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2009, réf. LSO-DC00122. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090034502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mars 2009.

Ligabue Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.922.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale
ordinaire qui s'est tenue le 6 mai 2009 à 13.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des administrateurs Monsieur Joseph Winandy, Monsieur Jean Quintus et de la société COSAFIN S.A. Le mandat des Administrateurs viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

L'Assemblée reconduit le mandat de V.O. Consulting Lux S.A. en tant que Commissaire aux Comptes. Le mandat du Commissaire aux Comptes viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063123/18.

(090073779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Rural Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 23.573.102,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 101.304.

—
*Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
de la Société Rural Investment S.A. qui s'est tenue à Luxembourg le 24 mars 2009*

Omissis

Sixième résolution

Le mandat des membres des administrateurs et du commissaire aux comptes arrivant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler leur mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2015.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

Administrateurs:

Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

Francesca Docchio, employée privée, avec adresse au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg,

Maurizio Fabbri, ingénieur, avec adresse au 9, Via Camperio, I-20123 Milan.

Commissaire aux comptes:

Vincenzo Bosco, réviseur d'entreprise, avec adresse au 2, Via San Antonio, I-21013 Gallarate.

Luxembourg, le 24 mars 2009.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Francesca Docchio

Administrateur

Référence de publication: 2009041728/9125/28.

Enregistré à Luxembourg, le 26 mars 2009, réf. LSO-DC07647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090047747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2009.

AIG Multilabel Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.052.

—
L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Jürg LEU

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

M. Werner VONTOBEL

Falcon Private Bank Ltd., Pelikanstrasse 37, CH-8021 ZÜRICH

M. Sascha ZEITZ

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour **AIG MULTILABEL SICAV**
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2009063489/26.

(090074365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Florijn S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 24.125.

L'an deux mil neuf, le trente et un mars.

Par-devant, Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société FLORIJN S.A., une société anonyme ayant son siège à L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe, inscrite au RCSL sous le numéro B 24.125,

constituée suivant acte du notaire Frank BADEN, alors de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 169 du 26 juin 1986,

et dont les statuts ont été modifiés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 19 octobre 1999, publiée au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C Numéro 809 du 06 novembre 2000.

L'assemblée est présidée par Monsieur F.H.R. SONNENSCHNEIN, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

qui nomme comme secrétaire Madame Anja PAULISSEN, demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame J.C.M. NIJSEN demeurant professionnellement à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon,

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 800 (huit cents) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
2. Modification de l'article 2, 1^{ère} phrase, des statuts de la société afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'agenda de l'assemblée.
3. Démission des administrateurs et commissaire aux comptes actuels.
4. Nomination des nouveaux administrateurs et commissaire aux comptes.
5. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Deuxième résolution:

Afin d'adapter les statuts à la résolution ci-dessus, l'assemblée décide de modifier la première phrase de l'article 2 des statuts de la société afin de lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Mamer."

Troisième résolution:

L'assemblée accepte la démission des administrateurs:

- ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., RCSL B 103.123,
 - RCS Secretarial Services (Luxembourg) s.à r.l., RCSL B 86.683,
 - ATC Secretarial Services (Luxembourg) s.à r.l., RCSL B 80.093,
- et commissaire aux comptes actuels:
- Certifica Luxembourg s.à r.l., RCSL B 86.770.

Quatrième résolution:

L'assemblée nomme en remplacement les nouveaux administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en l'année 2014.:

- Van Lanschot Management S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.991,
- Van Lanschot Corporate Services S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.990,
- Harbour Trust and Management S.A. avec siège à L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon, RCSL B 38.977.

Les trois administrateurs sont représentés par Monsieur F.H.R. Sonnenschein, directeur, demeurant professionnellement à Mamer,

et commissaire aux comptes pour une durée d'un an:

- H.R.T. Révision S.A. avec siège à L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri, RCSL B 51.238.

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à € 1.300,-

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: F.H.R. Sonnenschein, A. Paulissen, J.C.M. Nijsen, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2009. Relation: CAP/2009/1100. Reçu soixante-quinze euros. 75,- €.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre pour publication au Mémorial C.

Capellen, le 16 avril 2009.

Camille MINES.

Référence de publication: 2009062645/225/75.

(090073268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Nouveau Melusina, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 145, rue de la Tour Jacob.

R.C.S. Luxembourg B 21.646.

Extrait de la réunion des associés en date du 19 mai 2009

Monsieur Joseph ZERVAS, né le 29 janvier 1964 à Luxembourg et demeurant au 26, rue Fond Saint Martin à L-2135 Luxembourg, est actuellement Gérant technique pour l'exploitation du débit de boisson de la société pour une durée indéterminée et en sa qualité, peut engager la société par sa signature conjointe avec Monsieur Dan KAYSER pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Monsieur Christophe FIEGEN, né le 2 mars 1985 à Luxembourg et demeurant au 16, rue de la Libération à L-8245 MAMER, a été nommé "Chef cuisinier", gérant technique, pour tout le volet restauration de la société pour une durée indéterminée et pourra, en cette qualité, engager la société par sa signature conjointe avec Monsieur Joseph ZERVAS.

Par ailleurs, il est confirmé que Monsieur Dan KAYSER, né le 6 mai 1971 à Esch sur Alzette et demeurant au 94, Avenue Grande-Duchesse Charlotte à L-3440 Dudelange, reste gérant Administratif pour une durée indéterminée et en sa qualité de Gérant administratif, pourra engager la société par sa signature conjointe avec Monsieur Joseph ZERVAS.

La société comprend donc les gérants suivants:

- Monsieur Joseph ZERVAS, Gérant technique avec un pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Dan KAYSER, pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière;
- Monsieur Dan KAYSER, Gérant administratif, avec un pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Joseph ZERVAS;
- Monsieur Christophe FIEGEN, Chef Cuisinier, avec un pouvoir de signature conjointe avec Monsieur Joseph ZERVAS.

Il est confirmé que Monsieur Marie Albert LOUTSCH n'est plus gérant de la société depuis plusieurs années et est à rayer.

Les deux seuls associés sont Messieurs Dan KAYSER et Joseph ZERVAS, détenant, respectivement 340 parts et 323 parts. Monsieur Marie Albert LOUTSCH et Monsieur Christoph WINANDY ne détiennent plus aucune part sociale dans la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère
NOUVEAU MELUSINA S.à.r.l.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009063761/33.

(090074324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

MLAnna Real Estate 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.645.

(A) Infolge der Änderungen in der Satzung der Gesellschaft, konstatiert durch notarielle Urkunde vor Notar Henri Hellinckx am 12. März 2009, wird sich der Geschäftsführerrat der Gesellschaft aus Geschäftsführern der Kategorie A und Geschäftsführern der Kategorie B wie folgt zusammensetzen:

Frau Janina Messinger, Geschäftsführerin der Kategorie A

Herr Mark Fenchelle, Geschäftsführer der Kategorie A

Herr John Katz, Geschäftsführer der Kategorie A

Herr Wim Rits, Geschäftsführer der Kategorie B

Herr Gerald Welvaert, Geschäftsführer der Kategorie B

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAnna Real Estate 1 S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2009063117/19.

(090073042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

I.S.F. s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 119.696.

L'an deux mille neuf, le quatre mai.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck.

A comparu:

Monsieur Alain LAFRUT, indépendant, né à Stavelot (Belgique) le 5 décembre 1967 (matr. 1967 12 05 955), demeurant à B-4900 Spa, 14, rue Bertholet Deschamps;

ici représenté par Monsieur Manuel GUTIERREZ RUIZ, expert-comptable, demeurant à B-Ayeneux, 145, rue des Carmes (matr. 1963 07 11 978), en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Wiltz le 9 avril 2009, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui,

lequel comparant, actuellement seul associé de la société à responsabilité limitée "I.S.F. s.à r.l." (matr. 2006 2436 108), avec siège social à L-9544 Wiltz, 2B, rue Hannelast,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 19 septembre 2006, publié au Mémorial C, numéro 2164 du 20 novembre 2006,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro d'immatriculation B 119.696,

lequel comparant, représentant l'intégralité du capital social de la susdite société, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle à Wiltz vers Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision du ou des associés."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre Dame.
Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais des présentes sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. GUTIERREZ RUIZ, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 6 mai 2009. DIE/2009/4733. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR COPIE CONFORME

Ettelbruck, le 20 mai 2009.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2009064084/4917/43.

(090074781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

MLAnna Real Estate 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.646.

(A) Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 16. April 2009 folgenden Beschluss gefasst:

1. Rücktritt von Frau Teodora Ciota in ihrer Funktion als Geschäftsführerin der Gesellschaft mit Wirkung zum 4. März 2009.

(B) Die Gesellschafter der Gesellschaft haben am 6. Mai 2009 folgende Personen als Geschäftsführer mit Wirkung vom 4. März 2009 auf unbegrenzte Zeit bestellt:

- Herr Mark Fenchelle, geboren am 14. Januar 1962 in London, Großbritannien, geschäftsansässig 2, King Edward Street, London, EC1A 1HQ London, Großbritannien.

- Frau Janina Messinger, geboren am 12. März 1978 in Nastätten, Bundesrepublik Deutschland, geschäftsansässig 2, King Edward Street, London, EC1A 1HQ London, Großbritannien.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MLAnna Real Estate 2 S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2009063118/20.

(090073051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

TMC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 146.173.

STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze mai.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

A COMPARU:

La société Luximex sàrl limited avec adresse au 6, 3^{ème} étage, Qwomar Building, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre de Commerce des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 1396045,

ici représentée par Monsieur Guy SCHROEDER, employé privé, demeurant professionnellement à L-4149 Esch-sur-Alzette, 37, rue Romain Fandel,

en vertu d'une procuration donnée à Tortola, le 30 mars 2009.

Ladite procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de "TMC Luxembourg S.à r.l."

Art. 3. La société a pour objet l'import et l'export, l'achat et la vente de produits minéraux et végétaux de base, de produits dérivés et de produits finis, ainsi que la médiation et la consultance technico-commerciale, dans le but de rapprocher des partenaires, ouvrir et développer des marchés et des opérations commerciales de tous genres.

La société pourra notamment prendre des participations dans toutes sociétés exerçant des activités similaires ou complémentaires.

Elle pourra, en outre, faire toutes les opérations civiles, mobilières, immobilières et financières qui se rattachent à son objet social ou qui sont susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La durée de la société est illimitée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune. Toutes ces parts ont été souscrites par la société luximex sàrl limited, prénommée.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 8. Les créanciers personnels, ayants droits ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 13. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2009.

Libération de parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

53772

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à un.
- 2) Monsieur Paul Joseph François dit Paul JOACHIM, né à Esch-sur-Alzette le 25 novembre 1948, demeurant à L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 3) Le gérant unique peut engager la société en toutes circonstances par sa seule signature. Le gérant unique peut conférer des pouvoirs à des tiers.
- 4) Le siège social est établi à L-1326 Luxembourg, 7, rue Auguste Charles.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Schroeder, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 12 mai 2009. Relation: EAC/2009/5489. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 13 mai 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009063426/272/88.

(090073937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Ligabue Immobiliare S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 135.922.

*Extrait du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration qui s'est tenue le 16 mars 2009*

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Jean QUINTUS en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour copie conforme

J.QUINTUS / J.WINANDY

Président / Administrateur

Référence de publication: 2009063125/15.

(090073780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Atelier de Précision Félix Zenner S.A., Société Anonyme,

(anc. Atelier de Précision Félix Zenner S.à r.l.).

Siège social: L-7526 Mersch, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 27.277.

L'an deux mille neuf.

Le treize mai.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Félix ZENNER, maître-tourneur-mécanicien-ajusteur, demeurant à L-7526 Mersch, 21, Allée John W. Leonard.

2.- Madame Irène HIRT, employée privée, épouse de Monsieur Félix ZENNER, demeurant à L-7526 Mersch, 21, Allée John W. Leonard.

3.- Madame Suzanne HOLSINGER, femme au foyer, veuve de Monsieur Théodore HERTGES, demeurant à L-7227 Bereldange, 35, rue de la Forêt.

4.- Monsieur Samuel HERTGES, étudiant, demeurant à L-7227 Bereldange, 35, rue de la Forêt, ici représenté par Madame Suzanne HOLSINGER, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 11 mai 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

5.- Madame Isabelle HERTGES, étudiante, demeurant à L-7227 Bereldange, 35, rue de la Forêt.

6.- Monsieur Benjamin HERTGES, étudiant, demeurant à L-7227 Bereldange, 35, rue de la Forêt.

Lesquels comparants ont prié le notaire instrumentant d'acter les faits suivants:

Qu'ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER S.à r.l., avec siège social à L-7526 Mersch, Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 27.277 (NIN 1988 2400 193).

Que ladite société a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 12 janvier 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 97 du 12 avril 1988, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire Joseph GLODEN, en date du 25 avril 1988, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 192 du 16 juillet 1988.

Le capital social de la société a été converti en Euros en vertu d'une décision prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 décembre 2001, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 589 du 16 avril 2002.

A.- Les associés constatent que lors de la conversion du capital social en Euros, le nombre des parts sociales a été erronément indiqué par cent cinquante (150) au lieu de quatre cents (400).

Ils constatent en outre, que le capital social de la société s'élève dès lors au montant de cent mille Euros (€ 100.000.-), représenté par quatre cents (400) parts sociales de DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 250.-) chacune.

B.- L'associé Monsieur Théodore HERTGES est décédé "ab intestat" à Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Que les époux Théodore HERTGES-Suzanne HOLSINGER étaient mariés sous le régime matrimonial de la communauté légale des biens à défaut d'un contrat de mariage notarial, de sorte que les deux cents (200) parts sociales qui ont été souscrites par Monsieur HERTGES font partie de cette communauté légale.

Qu'à défaut de dispositions de dernière volonté, et en absence d'un immeuble ou parts d'immeuble lui appartenant, la succession de Monsieur HERTGES, comprenant cent (100) parts sociales, est échue comme suit:

- pour un quart indivis (1/4) à son épouse survivante Madame Suzanne Charlotte HOLSINGER, prénommée,
- à raison de chaque fois un quart indivis (1/4) à ses trois enfants Samuel, Isabelle et Benjamin HERTGES, tous prénommés.

Il en résulte que les parts sociales sont réparties de la manière suivante:

1.- Monsieur Félix ZENNER, prénommé, cent parts sociales	100
2.- Madame Irène HIRT, prénommée, cent parts sociales	100
3.- Madame Suzanne HOLSINGER, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
4.- Monsieur Samuel HERTGES, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
5.- Madame Isabelle HERTGES, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
6.- Monsieur Benjamin HERTGES, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: quatre cents parts sociales	400

Ensuite les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Les comparants décident d'augmenter le capital de la société à concurrence du montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) pour le porter du montant de CENT MILLE EUROS (€ 100.000.-) au montant de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000.-) sans création de parts sociales nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales au montant de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500.-).

La libération du montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) a eu lieu par les associés au prorata de leur participation dans le capital social, moyennant incorporation à concurrence du montant de NEUF CENT MILLE EUROS (€ 900.000.-) de résultats reportés, ainsi qu'il résulte d'un bilan daté au 31 décembre 2008, dûment approuvé par les associés.

La disponibilité desdits résultats résulte d'une déclaration faite par Monsieur Félix ZENNER, agissant en sa qualité de gérant de la société confirmant que lesdits résultats n'ont pas été affectés respectivement distribués et qu'ils existent encore à la date de ce jour, déclaration datée du 12 mai 2009,

lesquels documents, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

En conséquence le capital social actuel de la société est de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000,-), divisé en quatre cents (400) parts sociales d'une valeur nominale de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) chacune qui sont souscrites comme suit:

1.- Monsieur Félix ZENNER, prénommé, cent parts sociales	100
2.- Madame Irène HIRT, prénommée, cent parts sociales	100
3.- Madame Suzanne HOLSINGER, prénommée, cent vingt-cinq parts sociales	125
4.- Monsieur Samuel HERTGES, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
5.- Madame Isabelle HERTGES, prénommée, vingt-cinq parts sociales	25
6.- Monsieur Benjamin HERTGES, prénommé, vingt-cinq parts sociales	25
Total: quatre cents parts sociales	400

Le capital social de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000,-) est constaté par un rapport du réviseur d'entreprise, Monsieur Marco CLAUDE, de la société Grant Thornto Lux Audit S.A., établi en date du 12 mai 2009, dont la conclusion est la suivante:

Conclusion:

Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de la Société après l'augmentation de capital décrite ne correspond pas au moins au capital souscrit de la Société.

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Ensuite les associés se sont réunis en assemblée générale et ils ont pris d'un commun accord les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident la transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme qui sera dorénavant dénommée ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER S.A.

Les associés accordent décharge au gérant de la société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les associés décident par la suite de transformer les parts sociales de la société à responsabilité limitée en actions de sorte que le capital social de UN MILLION EUROS (€ 1.000.000,-) sera représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) chacune.

Par cette transformation de la société à responsabilité limitée en une société anonyme, aucune nouvelle société n'est créée.

La société anonyme est la continuation de la société à responsabilité limitée telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Deuxième résolution

Les associés décident que les statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de ATELIER DE PRECISION FELIX ZENNER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Mersch.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet:

- l'exploitation d'un atelier de tourneur et de mécanicien-ajusteur avec vente des articles de la branche,
- et généralement toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement aux objets ci-dessus, ou à tous objets similaires susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Elle peut s'intéresser par voie d'apport, de fusion, de souscription, de participation ou autrement, dans toutes sociétés et entreprises existantes ou à créer au Luxembourg ou à l'étranger et dont l'objet serait analogue ou connexe au sien.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à UN MILLION EUROS (€ 1.000.000,-), représenté par quatre cents (400) actions d'une valeur nominale de DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 2.500,-) par action.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives et ne peuvent être converties en actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par deux administrateurs respectivement par l'administrateur unique.

a) Les actions sont librement cessibles entre les actionnaires de la société. Les cessions et transmissions d'actions à tout tiers sont soumises à un droit de préemption au profit des autres actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social. Le cédant devra notifier son intention de céder la totalité ou partie des actions par lettre recommandée au Conseil d'Administration de la société en indiquant le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix éventuel. Le Conseil d'Administration devra immédiatement en aviser les autres actionnaires par lettre recommandée. Le droit de préemption devra être exercé endéans les trois mois à partir de la date de la notification par le cédant au Conseil d'Administration. Au cas où un actionnaire n'exercerait pas son droit de préemption endéans le délai imparti, les actionnaires restants et ayant exercé leur droit de préemption pour leur part, pourront exercer en proportion de leur participation leur droit de préemption durant un nouveau délai d'un mois débutant après la notification par le Conseil d'Administration de la décision de l'actionnaire refusant d'exercer son droit de préemption.

Au cas où les actionnaires restants n'exerceraient pas leur droit de préemption dans le délai il est loisible à la société par l'intermédiaire de son Conseil d'Administration, d'acquérir les actions du cédant en respectant les conditions légales.

b) En cas de décès d'un actionnaire de la société, les actions sont transmises aux héritiers ou ayants-droit, sauf en cas de renonciation. Le droit de préemption d'achat des actions est également opposable aux héritiers ou ayants-droit de l'actionnaire décédé.

c) En cas de cession d'actions pour quelque cause que ce soit la détermination du prix devra être faite comme suit:

Les actionnaires pourront unanimement déterminer la méthode d'évaluation à utiliser pour déterminer la valeur des actions au moment de leur cession.

A défaut de détermination de la méthode d'évaluation, celle-ci se fera sur base de la méthode dite du "Stuttgarter Verfahren".

L'évaluation se fera selon cette méthode en fonction de la fortune totale et des perspectives de rendement de la société (actif net, valeur de rendement).

Pour l'évaluation de la valeur des actions en cas de cession de celles-ci, les actionnaires pourront désigner toute personne tierce qualifiée ou un expert d'un commun accord.

En cas de désaccord sur la désignation de cette personne tierce ou de l'expert, la partie la plus diligente pourra se pourvoir devant le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière sommaire sur simple requête aux fins de se voir désigner la personne habilitée à procéder à l'évaluation des actions.

L'ordonnance rendue par le président du tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg ne sera pas susceptible d'appel.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Administration - Surveillance

Art. 8. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur, ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un associé unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 10. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 11. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Art. 13. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 14. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, (a) par la signature individuelle de cet administrateur, et (b) en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué) si un tel était nommé, ou encore (c) par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière (administrateur-délégué), dans les limites de ses pouvoirs, ou (d) par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 15. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut pas dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 16. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 18. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 19. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des Bénéfices

Art. 20. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 21. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 23. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Répartition des actions

Les quatre cents (400) actions sont attribuées aux actionnaires comme suit:

1.- Monsieur Félix ZENNER, prénommé, cent actions	100
2.- Madame Irène HIRT, prénommée, cent actions	100
3.- Madame Suzanne HOLSINGER, prénommée, cent vingt-cinq actions	125
4.- Monsieur Samuel HERTGES, prénommé, vingt-cinq actions	25
5.- Madame Isabelle HERTGES, prénommée, vingt-cinq parts actions	25
6.- Monsieur Benjamin HERTGES, prénommé, vingt-cinq actions	25
Total: quatre cents actions	400

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarent se réunir à l'instant en Assemblée Générale Extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- 1.- Monsieur Félix ZENNER, maître-tourneur-mécanicien-ajusteur, demeurant à L-7526 Mersch, 21, Allée John W. Léonard.
- 2.- Madame Irène HIRT, employée privée, épouse de Monsieur Félix ZENNER, demeurant à L-7526 Mersch, 21, Allée John W. Léonard.

3.- Suzanne HOLSINGER, femme au foyer, veuve de Monsieur Théodore HERTGES, demeurant à L-7227 Bereldange, 35, rue de la Forêt.

Deuxième résolution

Monsieur Félix ZENNER, prénommé, est nommé président du conseil d'administration.

Troisième résolution

Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale décide de nommer comme administrateur-délégué de la société, Monsieur Félix ZENNER, prénommé, avec pouvoir de représenter la société dans le cadre de la gestion journalière et d'engager la société par sa signature individuelle dans le cadre de cette gestion journalière, conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Quatrième résolution

Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

La société anonyme LUX-AUDIT S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Cinquième résolution

Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant d'après leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. ZENNER, I. HIRT, S. HOLSINGER, I. HERTGES, B. HERTGES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 14 mai 2009. Relation: ECH/2009/609. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 19 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009064071/201/309.

(090074898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

NOBIS Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 157, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.070.

Auszug aus den Resolutionen der ordentlichen Hauptversammlung vom 24. März 2009

1. Nach dem Rücktritt von Ernst-Wilhelm Münster als Verwaltungsratsmitglied der Klasse B mit Wirkung ab dem 28. Februar 2009 hat die ordentliche Hauptversammlung am 24. März 2009 der Ernennung von Herrn Bernhard Stahr, geschäftsleitender Direktor der HSH Nordbank Private Banking S.A. Luxemburg, geboren am 26. November 1960 in Gütersloh, Deutschland, mit professioneller Adresse in 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg als neues Verwaltungsratsmitglied der Klasse B mit Wirkung zum 28. April 2009 bis zum Ende der Hauptversammlung 2010 zugestimmt.

2. Die Gesellschaft hat somit die folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

- Herr Hanns Grad - Klasse A
- Dr. Klaus Deissner - Klasse A
- Herr Torsten Heick - Klasse B
- Herr Bernhard Stahr - Klasse B

Sabine Hinz

Bevollmächtigte

Référence de publication: 2009063129/20.

(090073782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

ProLogis Poland L S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.985.

- à rayer: Suite à un contrat daté du 27 avril 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Developments Holding Sàrl ont été transférées à ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund"), ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 27 avril 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis Management II Sàrl agissant pour le compte de ProLogis European Properties Fund II (the "Fund") ont été transférées à ProLogis European Holdings X Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à rayer: Suite à un contrat daté du 27 avril 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings X Sàrl ont été transférées à ProLogis European Holdings XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.
- à ajouter: Suite à un contrat daté du 27 avril 2009 six cents (600) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, càd, ProLogis European Holdings XII Sàrl ont été transférées à ProLogis European Finance XII Sàrl, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XII Sarl	600
Total	600 parts sociales

Le 4 mai 2009.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2009063768/34.

(090073946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Oscars S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 127.183.

Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 3 avril 2009

Le conseil d'administration prend acte du décès de Monsieur Ilias CASABALIS et accepte la démission de Monsieur Manuel PALLAGE.

En application de l'article 51 LSC, le conseil décide de coopter Monsieur Olivier DUBOIS, informaticien, demeurant au 18, rue de Han, B-5340 Haltinne en Belgique, comme nouvel administrateur avec effet au 1^{er} mai 2009.

Le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier DUBOIS viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Après délibération, le Conseil décide de modifier la fonction de Monsieur Olivier DUBOIS et le nomme administrateur délégué, en lieu et place de Directeur Général avec effet au 1^{er} mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Maurice HOUSSA

Administrateur

Référence de publication: 2009063130/20.

(090072963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Orcinus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 123.199.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 30.03.2009

L'Assemblée décide:

- D'accepter, avec effet au 1^{er} septembre 2008, la démission de:

* Monsieur Olivier CONRARD, employé privé, né le 25.08.1965 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg,

- De nommer comme nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} septembre 2008:

* Monsieur Benoît DESSY, employé privé, né le 09.01.1971 à Bastogne (Belgique), résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

Le mandat des administrateurs suivant venant à échéance, l'assemblée décide

d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31/12/2010 comme suit:

Conseil d'administration:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, né le 04.03.1971 à Arlon en Belgique, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur et président;

- Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 01.01.1976 à Somma Lombardo en Italie, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

- Monsieur Benoît Dessy, employé privé, né le 09.01.1971 à Bastogne en Belgique, demeurant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de ne pas réélire Alter Audit Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg en qualité de commissaire et d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2008 comme suit:

Commissaire aux comptes:

I. C. Dom-Com Sàrl, 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

ORCINUS S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009064223/34.

(090074696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Benetton International Property N.V. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 89.123.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle en date du 16 avril 2009 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

- Monsieur Bernard Basecqz, Administrateur et Président
- Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur
- Monsieur Andrea Ghiringhelli, Administrateur
- Monsieur Gerolamo Caccia Dominioni, Administrateur et Vice Président
- PricewaterhouseCoopers NV, Commissaire aux comptes.

Dès lors, depuis le 16 avril 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur
- Monsieur Bernard Basecqz, Administrateur et Président
- Monsieur Andrea Ghiringhelli, Administrateur
- Monsieur Gerolamo Caccia Dominioni, Administrateur et Vice Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme
ATOZ
Aerogolf Center - Bloc B
1, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
Signature

Référence de publication: 2009063131/28.

(090072970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Convest21 Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 138.101.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 mai 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Jürg LEU

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

M. Werner VONTOBEL

Falcon Private Bank Ltd., Pelikanstrasse 37, CH-8021 ZÜRICH

M. Sascha ZEITZ

Falcon Fund Management (Switzerland) Ltd., Hochbordstrasse 3, CH-8600 DÜBENDORF

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour CONVEST21 UMBRELLA

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009063491/26.

(090074319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Benetton International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 78.734.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale annuelle en date du 16 avril 2009 que le mandat des personnes suivantes a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle ayant à approuver les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009:

* Monsieur Bernard Basecqz, Administrateur et Président

* Monsieur Daniele Bandiziol, Administrateur

* Monsieur Mauro Fava, Administrateur

* Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur

* Monsieur Andrea Ghiringhelli, Administrateur

* PricewaterhouseCoopers Sarl, Commissaire aux comptes

Dès lors, depuis le 16 avril 2009, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Bernard Basecqz, Administrateur et Président

* Monsieur Daniele Bandiziol, Administrateur

* Monsieur Mauro Fava, Administrateur

* Monsieur Giuseppe Mazzocato, Administrateur

* Monsieur Andrea Ghiringhelli, Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2009063133/28.

(090073001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Eurofonprofit, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.586.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 avril 2009, a décidé:

- de renouveler les mandats de:

Monsieur José Luis CAMPOS ECHEVERRIA

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jaime CANAS

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Madame Maria Elvira CASTROMIL

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

Monsieur Jorge GRANADO

Gestprofit S.A., S.G.I.I.C., Serrano 67/3°, E-28006 MADRID,

en qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'Assemblée Générale Ordinaire en 2010;

- de renouveler le mandat de:

KPMG Audit, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Pour EUROFONPROFIT SICAV

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009063493/26.

(090074305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Tishman Speyer Caffamacherreihe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 11.329.000,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 121.234.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S. à r.l. prise en assemblée générale extraordinaire en date du 10 mars 2009, que le siège social de Tishman Speyer Caffamacherreihe Holdings S. à r.l., associé unique et gérant unique de la Société a été transféré du 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg au 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009063136/4170/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04788. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Chartered Investments Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 7.668.051,04.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.404.

In the year two thousand and nine, on the twenty-fourth of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

A&E CHARTERED HOLDINGS LIMITED, a company duly incorporated and existing under the laws of Cyprus, having its registered office at 15 Agiou Pavlou, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105 Nicosia, Cyprus,

here represented by Daniel Schneider, director of companies, with professional address at L-2533 Luxembourg, 40, rue de la Semois,

by virtue of a power of attorney given on March 27, 2009.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the proxy holder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder (hereinafter the "Sole Shareholder") of CHARTERED INVESTMENTS LUXEMBOURG Sàrl, a limited liability company duly incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.404.

II. The share capital is set at sixty thousand Euros (EUR 60,000.-) represented by one thousand two hundred (1,200) shares with a par value of fifty Euros (EUR 50.-) each.

III. The Sole Shareholder took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to convert the corporate capital and bookkeeping currency from Euros into Japanese Yen at the exchange rate fixed on April 24th, 2009, at 1 EUR = 127.801 JPY.

As a consequence, the sole shareholder decides to amend Article 5.1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's share capital is set at seven millions six hundred sixty-eight thousand fifty-one point zero four Japanese Yen (7,668,051.04 JPY), represented by one thousand two hundred (1,200) shares without par value."

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently resolution are estimated at 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

A&E CHARTERED HOLDINGS LIMITED S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous la loi Chypriote, avec siège social au 15 Agiou Pavlou, Ledra House, Agios Andreas, P.C. 1105, Nicosia, Chypre,

ici représentée par Daniel Schneider, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2533 Luxembourg, 40, rue de la Semois,

en vertu d'une procuration donnée le 27 mars 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique (ci-après "l'Associée Unique") de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de CHARTERED INVESTMENTS LUXEMBOURG Sàrl, une société à responsabilité limitée constituée sous la loi Luxembourgeoise ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 133.404,

II. Le capital social est fixé à soixante mille Euros (EUR 60.000.-) représenté par mille deux cent (1.200) parts sociales d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50.-) chacune.

III. L'Associée Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associée Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'Associée Unique décide de modifier la devise d'expression du capital social souscrit et de la comptabilité de Euros en Yen Japonais au taux de conversion fixé le 24 avril 2009, à 1.- EUR = 127,801 JPY.

Par conséquent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à sept millions six cent soixante-huit mille virgule zéro quatre Yen Japonais (7.668.051,04 JPY) représenté par mille deux cents (1.200) parts sociales sans valeur nominale."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. SCHNEIDER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16515. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009063548/211/89.

(090074059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Stuttgart Property Investments Commercial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 132.935.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 12 mai 2009

Première résolution

L'Associé Unique accepte les démissions de Monsieur Alain HEINZ de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Seconde résolution

L'Associé Unique nomme Monsieur Alain PEIGNEUX, né le 27.02.1968 à Huy (Belgique), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

L'Associé Unique nommé Alan DUNDON, né le 18.04.1966 à Dublin (Irlande), résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au poste de gérant de la société pour une durée illimitée avec effet immédiat.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009063138/21.

(090073070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Société Civile OGM Etoile, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg E 4.025.

—
Cession de parts

Entre les soussignés:

La société anonyme de droit luxembourgeois E.C.I CONSULTING S.A, société anonyme, établie et ayant son siège social L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon, immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 144275, représentée par ses administrateurs actuellement en fonctions,

d'une part, et

La société anonyme de droit luxembourgeois MBB HOLDING S.A, établie et ayant son siège social à L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 115.085, représentée par ses administrateurs actuellement en fonctions,

d'autre part,

il a été exposé et convenu ce qui suit:

la société E.C.I CONSULTING S.A est propriétaire de 5.999 parts sociales de la société civile OGM ETOILE, établie et ayant son siège social à Luxembourg, L-1249 LUXEMBOURG, 15, Rue du Fort Bourbon,

la société E.C.I CONSULTING S.A cède et transporte, sous les garanties ordinaires et de droit, à la société MBB HOLDINGS S.A, qui accepte, 5.999 parts.

Par la présente cession, la société MBB HOLDING S.A devient propriétaire des parts cédées avec tous les droits qui y sont attachés; celle-ci aura droit notamment aux produits desdites parts, qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

Prix:

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix nominal, montant que E.C.I CONSULTING S.A reconnaît avoir reçu et en donne quittance.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un exemplaire des présentes en vue de leur signification à la Société et pour effectuer les dépôts et publications légales.

Fait à Luxembourg, le 07 mai 2009, en 3 exemplaires.

s. La société E.C.I CONSULTING S.A / s. La société MBB HOLDING S.A

Signatures

Référence de publication: 2009063881/33.

(090074276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Solidus GP SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.512.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 18 mai 2009

En remplacement de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., commissaire aux comptes démissionnaire, la société à responsabilité limitée Kohnen & Associés S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 114.190, avec siège social à L-2128 Luxembourg, 66, Rue Marie-Adelaïde, a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire 2012.

Luxembourg, le 19/05/2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour *SOLIDUS GP S.A.*

United International Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009063139/17.

(090073208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

BGL, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 6.481.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 13 mai 2009

- Le Conseil d'administration prend acte de la démission en séance de leur fonction d'administrateur de Madame Brigitte Boone et de Messieurs Michel De Hemptinne, Filip Dierckx, Bernard Frenay, Jacques Godet, Christian Schaack et Robert Scharfe.

- Le Conseil procède à la cooptation à la fonction d'administrateur des personnes suivantes: Messieurs François Debiesse, Jacques d'Estais, Vivien Levy-Garboua, Eric Martin, Alain Papiasse, Jean-Paul Pruvot et François Villeroy De Galhau.

- Le Conseil d'administration choisit Monsieur Alain Papiasse en remplacement de Monsieur Camille Fohl comme Vice-Président du Conseil.

- Le Conseil nomme Monsieur Eric Martin au Comité de direction de la banque.

L'adresse professionnelle de Madame Brigitte Boone et de Messieurs François Debiesse, Jacques d'Estais, Michel De Hemptinne, Filip Dierckx, Camille Fohl, Bernard Frenay, Jacques Godet, Vivien Levy-Garboua, Eric Martin, Alain Papiasse, Jean-Paul Pruvot, Christian Schaack, Robert Scharfe et François Villeroy De Galhau est : 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 19 mai 2009.

BGL

Jean-Louis Margue

Secrétaire Général

Référence de publication: 2009063140/24.

(090073303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Menolly Investments 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 123.158.

—
Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Menolly Investments 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009063289/13.

(090074217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Videopress S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 37.566.

—
Beschluss des Verwaltungsrats vom 6. Januar 2009

Die Verwaltungsratsmitglieder der VIDEOPRESS S.A. haben das Ausscheiden der Herren Prof. Jürgen Haase und Wolfgang Plehn aus dem Verwaltungsrat zum 31. Dezember 2008 zur Kenntniss genommen und eine Neubesetzung und Ämterverteilung wie folgt beschlossen:

- Verwaltungsratsmitglied und neuer Vorsitzender der VIDEOPRESS S.A. ist ab dem 1. Januar 2009 Herr Martin Chobra, mit Wahladresse in D-81679 München, Laplacestr. 12, anstelle von Herrn Prof. Jürgen Haase; und

- Herr Prof. Dr. Michael Rutz, mit Wahladresse in D-81679 München, Laplacestr. 12, komplettiert den Verwaltungsrat als Mitglied ab dem 1. Januar 2009, anstelle von Herrn Wolfgang Plehn.

- Herr Jean Vanolst, Verwaltungsratsmitglied der VIDEOPRESS S.A., tritt am 2. Februar 2009 in den Ruhestand und gibt sein Ausscheiden aus dem Verwaltungsrat zum 2. Februar 2009 bekannt.

- Herr Alain Schreurs, mit Wahladresse in L-2339 Luxemburg, 2, rue Christophe Plantin, wird zum 2. Februar 2009 neues Verwaltungsratsmitglied anstelle von Herrn Jean Vanolst.

Worüber Urkunde.

Sabine Lenk / Léon Zeches / Jean Vanolst.

Référence de publication: 2009063151/21.

(090073628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 31 mars 2009

- L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Sandro CAPUZZO, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Oliver CONRARD, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2008 avec effet au 1^{er} septembre 2008.

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Sandro CAPUZZO en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

- L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Réviseur sont venus à échéance en date de ce jour et décide de ne pas renommer Monsieur Stefano STANGONI, employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

* Monsieur Andrea MAYR, né le 10/02/1964 à Ferrara (Italie), employé privé à Milan, Corso Matteotti, 4/6, Président;

* Monsieur Giovanni MANCUSO, né le 05/12/1954 à Turin (Italie), employé privé au 8, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

* Monsieur Sandro CAPUZZO, né le 14/12/1958 à Trieste (Italie), employé privé au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

- L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach (Grand-Duché de Luxembourg), 7, Parc d'Activité Syrdall, en qualité de Réviseur indépendant.

Le mandat du Réviseur indépendant prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A.

Société Anonyme

Agent Administratif

Edoardo TUBA / Salvatore Desiderio

Référence de publication: 2009064222/33.

(090074717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

PS UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 93.236.

Il résulte du Assemblé Générale Extraordinaire tenue en date du 25 mars 2009 que:

- 1) The meeting approves the resignation of Melanie Fones as manager.
- 2) The meeting appoints Rachel Dryden, (business address at Warwick Road, 16, Beaconsfield, Bucks, HP9 2PE, UK) as Manager

Traduction française:

- 1) L'Assemblé approuve la démission de Melanie Fones en tant que Gérante.

2) L'Assemblée nomme Rachel Dryden (adresse professionnelle: Warwick Road, 16, Beaconsfield, Bucks, HP9 2PE, Grande-Bretagne) en tant que Gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009063200/20.

(090073433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

PS UK II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.620.

Il résulte de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue en date du 25 mars 2009 que:

- 1) The meeting approves the resignation of Melanie Fones as Manager.
- 2) The meeting appoints Rachel Dryden, (business address at Warwick Road, 16, Beaconsfield, Bucks, HP9 2PE, UK) as Manager

Traduction française:

1) L'Assemblée approuve la démission de Melanie Fones en tant que Gérante.

2) L'Assemblée nomme Rachel Dryden (adresse professionnelle: Warwick Road, 16, Beaconsfield, Bucks, HP9 2PE, Grande-Bretagne) en tant que Gérante

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2009.

Pour avis conforme

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009063202/20.

(090073435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Sweelinck Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 36.869.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SWEELINCK HOLDING S.A.

Société anonyme holding

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063377/14.

(090074392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

LogAxes Austria I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.392.

En date du 23 avril 2009 l'associé unique a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de:

* Stefan Pfisterer en tant que gérant de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063205/649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 4 mai 2009, réf. LSO-DE00326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090073441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

International Packaging and Food Consult GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 18B, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 51.066.

Aufgrund einer Abtretung von Gesellschaftsanteilen unter Privatschrift getätigt in Luxemburg, am 4. Mai 2009, hat Herr Rainer SCHARFF wohnhaft in D-34537 BAD-WILDUNGEN, Schlachthofstrasse, 8, fünfundzwanzig (25) Anteile der Gesellschaft „INTERNATIONAL PACKAGING AND FOOD CONSULT GmbH“, an Herrn Dirk BERG, wohnhaft in D-37269 ESCHWEGE, Kurt Holzapfelstrasse, 33, übertragen.

Infolgedessen sind die Gesellschaftsanteile wie folgt gezeichnet:

Rainer SCHARFF	75
Dirk BERG	25
	<u>100</u>

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2009063208/17.

(090073577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Syringa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 73.345.

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 29 avril 2009 il a été décidé de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- TMF Corporate Services S.A.;
- Patrick von Felten et;
- Universal Corporate Services (BVI) Ltd.

De même, l'Assemblée Générale décide de procéder au renouvellement du mandat de Commissaire aux Comptes de l'Alliance Révision S.à r.l.

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes au 31 décembre 2009, à tenir en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2009.

Pour la société

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2009063487/22.

(090074408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

International Logistic Froid SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 85.046.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 février 2008

Première résolution

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Christian GUILBERT de sa fonction d'administrateur.

53790

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Frédéric MONCEAU, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2012.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Karl LOUARN / Joeri STEEMAN / Marc BOLAND

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009063212/19.

(090073673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Russian Mortgage Conduit SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 133.635.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue en son siège le 13 mai 2009, que:

L'Alliance Révision SARL, société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, au capital social de EUR 15.000,-, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 46.498, ayant son siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été nommée réviseur d'entreprises, avec effet au 13 mai 2009 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009063214/19.

(090073727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

UBS (Lux) Key Selection SICAV 2, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.049.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2009.

Pour UBS (Lux) Key Selection Sicav 2

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Holger Rüth

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2009063310/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 avril 2009, réf. LSO-DD04792. - Reçu 66,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

East Capital (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.268.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 mai 2009

En date du 13 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 7 janvier 2009, de Madame Mia JURKE en qualité d'Administrateur.
- de ratifier la cooptation de Monsieur Robert VICSAL en qualité d'Administrateur avec effet au 7 janvier 2009, en remplacement de Madame Mia JURKE, démissionnaire.

- de renouveler le mandat de Monsieur Justas PIPINIS en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée.

- de renouveler les mandats de Monsieur Justas PIPINIS, Monsieur José-Benjamin LONGREE, Monsieur Yves WAGNER, Monsieur Jean-Marie LAPORTE et Monsieur Robert VICSAI en qualité d'Administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010.

Luxembourg, le 14 mai 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009063215/21.

(090073737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Inovatec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7391 Blaschette, 14, rue de Fischbach.

R.C.S. Luxembourg B 117.741.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2009

Les associés de la société INOVATEC S.à.r.l. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire du 16 mars 2009, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

La démission de:

- Monsieur Jürgen Schopp, indépendant, né à Cologne (Allemagne), le 21 septembre 1964, demeurant à L-2533 Luxembourg, 77, rue de la Semois

de son poste de gérant technique de la société est accepté à l'unanimité.

La démission de:

- Madame Marianne Schnell, indépendante, née à Magdeburg (D) le 04 avril 1953, demeurant à 14, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette

de son poste de gérante administrative de la société est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Madame Marianne Schnell, indépendante, née à Magdeburg (D) le 04 avril 1953, demeurant à 14, rue de Fischbach, L-7391 Blaschette

au poste de gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

La gérance est donc désormais composée comme suit:

a) Gérant technique:

- Madame Marianne Schnell

b) Gérants administratifs:

- Monsieur Marco Sgreccia,

- Monsieur Jean-Marie Mathgen,

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et d'un gérant administratif. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

Blaschette, le 16 mars 2009.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009064297/33.

(090074919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

Nature and Health Investments SAH, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 89.893.

Par la présente, je vous informe démissionner, avec effet au 13 mai 2009, de ma fonction de liquidateur de la société NATURE AND HEALTH INVESTMENTS S.A.H, établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 5 novembre 2002, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 89.893.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL

41, avenue du X Septembre

L-2551 Luxembourg

Référence de publication: 2009063217/15.

(090073610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Life-Science Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 76.924.

Par la présente, je vous informe démissionner, avec effet au 13 mai 2009, de ma fonction de liquidateur de la société LIFE-SCIENCE INVEST S.A., établie et ayant son siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, constituée en date du 11 juillet 2000, par-devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 76.924.

Luxembourg, le 13 mai 2009.

Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL

41, avenue du X Septembre

L-2551 Luxembourg

Référence de publication: 2009063218/15.

(090073615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

CILA a.s.b.l., Centre Interculturel Luxembourgeois-Albanais, a.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 5, avenue Marie Thérèse.

R.C.S. Luxembourg F 7.960.

STATUTS

Le 27 du mois d'avril de l'an deux mille et neuf, entre les soussignés:

Mademoiselle Ajdari Elona, juriste spécialisée en fiscalité, demeurant au 13, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, de nationalité albanaise;

Madame Balla Esmeralda, économiste, demeurant au 8, rue Monte Pilate Eisch, L-2336 Luxembourg, de nationalité albanaise;

Monsieur Bejko Dritan, médecin, demeurant au 8, rue Monte Pilate Eisch, L-2336 Luxembourg, de nationalité albanaise;

Mademoiselle Bracaj Anola, assistante sociale, demeurant au 25, av. du Parc des Sports, L-4671 Oberkorn, de nationalité albanaise;

Madame Calliku Klodiana, éducatrice graduée, demeurant au 2, rue Paul Palgen, L-2358 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Krasniqi Dervish, médiateur interculturel, demeurant au 5, me Theodore Speyer, L-2545 Howald, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Frasheri Arian, ouvrier, demeurant au 38, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange, Luxembourg, de nationalité albanaise;

Monsieur Hasi Driton, ouvrier, demeurant au 93, rue de l'Hopital, L-4591 Differdange, de nationalité kosovare;

Monsieur Havani Ilir, chauffeur, demeurant au 65, rue du Hussigny, L-4580 Differdange, Luxembourg, de nationalité albanaise;

Monsieur Islamaj Florian, chargé d'éducation, demeurant au 36, rue de la Fenderie, L-3734 Rumelange, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Kass Ardian, employé, demeurant au 2, rue Paul Palgen, L-2358 Luxembourg, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Qoshi Dritan, informaticien, demeurant au 72, av. G.-D. Charlotte, L-3440 Dudelange, de nationalité luxembourgeoise;

Madame Skenduli Elsa, chargée d'éducation, demeurant au 36, rue de la Fenderie, L-3734 Rumelange, de nationalité luxembourgeoise;

Monsieur Vigani Akil, indépendant, demeurant au 54, rue Saint-Martin, L-3520 Dudelange, de nationalité albanaise;

et tous ceux qui seront ultérieurement admis, il est constitué une association sans but lucratif, régie par les présents statuts et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif et les établissements d'utilité publique.

Titre I^{er}. Dénomination, Siège, Objet et Durée

Art. 1^{er}. Dénomination et Siège. L'association porte la dénomination: Centre Interculturel Luxembourgeois-Albanais a.s.b.l., en abrégé CILA a.s.b.l.

Le siège de l'association est établi au 5, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg. Sur décision du conseil d'administration, ce siège peut être transféré à un autre endroit, toujours au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 2. Objet. L'association a pour objet:

- de promouvoir des activités culturelles, récréatives et sportives pour les adultes et les enfants;
- d'œuvrer pour le développement et l'intégration de la communauté albanophone au Grand-Duché de Luxembourg;
- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;
- de créer ou élargir des structures d'accueil, d'appui, d'expression sociale, culturelle et sportive pour ces membres;
- de développer les échanges culturels et sociaux entre étrangers et autochtones;
- de promouvoir la formation sociale et civique de ses membres de façon à contribuer à son intégration harmonieuse et à sa participation à la vie publique;
- de promouvoir les échanges interculturels entre le Luxembourg, l'Albanie, le Kosovo et d'autres trêves albanophones;
- de promouvoir des activités contribuant à une meilleure connaissance de la culture, de l'histoire et de la société des trêves albanophones.

L'association poursuivra ses buts notamment par la création de services, la publication de bulletins de liaison, l'organisation de formations, conférences, visites et de manifestations culturelles et récréatives.

L'association collaborera à cet effet avec d'autres organisations et services poursuivant des buts analogues. L'association peut créer des groupes de travail à thèmes qui suivront des thèmes d'actualité ou d'importance pour l'association et ses membres. Ces groupes de travail peuvent être temporaires ou permanents.

Art. 3. Durée. L'association est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Membres

Art. 4. Membres. En dehors des membres fondateurs, l'association se compose de membres actifs et de membres de soutien.

Le nombre de membres de l'association est illimité, sans toutefois être inférieur à trois (3). L'admission de nouveaux membres se fait par décision du conseil d'administration, sur demande écrite adressée à celui-ci. Les demandeurs se déclarent d'accord avec les présents statuts.

a. est membre actif, tout membre de l'association qui est en règle de cotisations et qui participe activement aux activités de l'association;

b. est membre de soutien, toute personne qui se propose de soutenir financièrement ou matériellement l'association.

Art. 5. Perte de la qualité de membre. La qualité de membre se perd par:

a) démission écrite, adressée au conseil d'administration;

b) exclusion, prononcée par l'assemblée générale conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 21 avril 1928, pour des actes portant préjudice grave à l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité de deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales;

c) non-paiement de la cotisation pendant deux années consécutives.

Art. 7. Cotisation. La cotisation annuelle est fixée par le conseil d'administration; elle ne peut excéder 150 EUR.

Titre III. Administration

Art. 8. Organes d'administration. Les organes de l'association sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et les réviseurs de caisse.

Art. 9. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres, mais seuls les membres actifs ont le droit de vote.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et extraordinairement chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou lorsqu'un cinquième des membres effectifs le demande par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. Convocation de l'assemblée générale. L'assemblée générale doit être convoquée au moins 15 jours avant sa tenue par lettre devant mentionner l'ordre du jour, la date et le lieu de la réunion.

Art. 11. Minorité. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres actifs figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas. Des

questions ne figurant pas à l'ordre du jour ne peuvent être délibérées ni décidées qu'avec l'assentiment préalable de la moitié au moins des membres présents.

Art. 12. Délibération. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les sujets suivants:

- la modification des statuts;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la nomination et la révocation des administrateurs;
- la nomination et révocation des réviseurs de caisse;
- la suspension et exclusion des membres de l'association;
- la dissolution de l'association.

Art. 13. Modification des statuts. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celle-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit deux tiers des membres effectifs. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Art. 14. Conseil d'administration. L'association est gérée par le conseil d'administration élu pour une durée de trois années par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, deux vice-présidents, un trésorier, un secrétaire, ainsi que de 6 autres membres au maximum. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président représente l'association, les vice-présidents assistent et remplacent le président dans ses fonctions de représentation, le secrétaire gère les livres de rapports, le trésorier gère les comptes, les autres membres pourront remplacer dans ses fonctions un membre empêché.

Art. 15. Convocation du conseil d'administration. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige, sur convocation du président ou d'un de ses remplaçants ou du secrétaire général ou sur la demande d'un tiers au moins de ses membres. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si 2/3 des membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres.

Art. 16. Gérance. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 17. Représentation. Le conseil d'administration représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, deux signatures des membres du conseil d'administration.

Art. 18. Rapport d'activités, Comptes et Budget. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice. L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport des réviseurs de caisse. A la fin de l'examen, l'assemblée générale désigne deux réviseurs de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 19. Liquidation. En cas de liquidation de l'association, les biens sont affectés à l'association Amitié Portugal Luxembourg a.s.b.l. ayant son siège social au 5, av. Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg et ayant des buts similaires.

Art. 20. Ressources. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres;
- les subsides et subventions;
- les dons et legs en sa faveur.

Art. 22. Fonctions. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération. Toutefois, ils peuvent être indemnisés pour leurs frais réels.

Art. 23. Règlementation. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts, il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement intérieur en vigueur approuvé par l'assemblée générale.

Fait à Luxembourg, le 27 avril 2009, par les membres fondateurs.

Référence de publication: 2009063340/132.

(090074316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

FR Plasco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 134.368.

En date du 4 février 2009, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant B, Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant B, Monsieur Michael Verhulst Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle de la gérant B, Monsieur Johan Dejans de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Paul Lamberts.

Référence de publication: 2009063235/17.

(090073704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Q Luxco Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 115.241.

En date du 20 avril 2009, le conseil de gérance a décidé les modifications suivantes avec effet immédiat:

- transfert du siège social de la société de l' ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle du gérant Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- modification de l'adresse professionnelle de la gérante Madame Isabelle Rosseneu de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

Richard Brekelmans.

Référence de publication: 2009063237/15.

(090073731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Yennora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 70.759.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 28 janvier 2009 que:

Les mandats des administrateurs:

- Alain LORANG, né le 31 mars 1959 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 41, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg;

- Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, née le 17 décembre 1969 à Laxou, demeurant professionnellement au 41, avenue du X Septembre à L-2551 Luxembourg;

- La société Financière des Dahlias Holding SAH, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.795, ayant son siège social au 2, rue des Dahlias à L-1411 Luxembourg;

et le mandat du commissaire aux comptes de la société Fidu-Concept SARL, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.136 et ayant son siège social au 36, avenue Marie-Béatrice à L-2132 Luxembourg,

étant venus à échéance, ils sont reconduits et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour extrait sincère et conforme.

Signature

Référence de publication: 2009063507/22.

(090074036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Altice Six S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.296.

La société ALTICE SERVICES L.L.P immatriculée au Registre des Sociétés de Londres sous le numéro OC 314488, dûment représentée par Monsieur Patrick DRAHI, demeurant en Suisse, à Rolle (CH-1180), 2 avenue des Uttins, Président

du Conseil d'Administration de la Société, a transféré son siège social auparavant fixé en Angleterre, à LONDRES (EIW TYX), Rotherwick House 3, Thomas More Street, et l'a établi en Angleterre à LONDRES (EC2A 4JB), L27 Holywell Row. Luxembourg, le 18 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009063239/12.

(090073157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 133.987.

In the year two thousand and nine, on the second of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.987, incorporated by deed acted on November 19, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3004 of December 27, 2007 (the "Company")

The meeting is presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally at Luxembourg,

The chairman requests the notary to act that:

I.- The Shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 450 (four hundred and fifty) class A shares of EUR 50 (fifty euros) each and the 50 (fifty) class B shares of EUR 50 (fifty euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Reclassification of the 450 (four hundred and fifty) existing class A shares of the Company of EUR 50 (fifty euros) each and the 50 (fifty) existing class B shares of the Company of EUR 50 (fifty euros) each, the share capital amount of EUR 25,000 remaining unchanged, into 300 (three hundred) ordinary shares, 90 (ninety) class A shares, 10 (ten) class B shares, 90 (ninety) class C shares and 10 (ten) class D shares, of EUR 50 (fifty euros) each and allocation thereof to the shareholders as set out hereafter:

Ordinary shares	
Quinlan Nominees Limited	270
Quinlan Private Clyde Holdings S.à.r.l	30
Class A shares	
Quinlan Nominees Limited	90
Class B shares	
Quinlan Private Clyde Holdings S.à.r.l	10
Class C shares	
Quinlan Nominees Limited	90
Class D shares	
Quinlan Private Clyde Holdings S.à.r.l	10

2. Determination of the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out in article nine of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

3. Amendment of articles eight and nine of the Articles of Association of the Company in accordance with the above substantially in the form attached to the proxies and as the proxy holder may at his discretion decide.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

The shareholders decide to reclassify the 450 (four hundred and fifty) class A shares of EUR 50 (fifty euros) each and the 50 (fifty) class B shares of EUR 50 (fifty euros) each of the Company into 300 (three hundred) ordinary shares, 90

(ninety) class A shares, 10 (ten) class B shares, 90 (ninety) class C shares, 10 (ten) class D shares, of EUR 50 (fifty euros) each, the share capital amount of EUR 25,000 remaining unchanged.

The meeting further decides that such shares shall be allocated to the shareholders of the Company as follows:

Ordinary shares

Quinlan Nominees Limited, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland 270

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg 30

Class A shares

Quinlan Nominees Limited, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland 90

Class B shares

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg 10

Class C shares

Quinlan Nominees Limited, 8 Raglan Road, Ballsbridge, Dublin 4, Ireland 90

Class D shares

Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l., 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg 10

Second resolution

The meeting resolves to determine the rights and preferences of the shares issued by the Company as set out hereafter in accordance with article nine of the articles of association of the Company substantially in the form attached to the proxy and as the proxy holder may at his discretion decide.

Thus the meeting resolves that:

2.1 The ordinary shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company subject to the specific rights given to the other classes of shares as hereunder defined.

2.2 All other classes of shares are preference voting shares.

2.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one vis-a-vis the others.

2.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to the ordinary shares.

2.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article, "net income" means the current income of the Company derived from the relevant Targeted Assets as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred to manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

2.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares of the respective class (to the extent permissible by applicable law and the articles of association of the Company) or upon liquidation of the Company (subject as set out under article 21 of the articles of association of the Company) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof, and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other shareholders of the relevant class. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation

of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to the ordinary shares only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

2.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company.

Third resolution

In view of the above, the meeting resolves to amend articles eight and nine of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 25,000 (thirty five thousand euros) represented by 300 (three hundred) ordinary shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 90 (ninety) class A shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 10 (ten) class B shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 90 (ninety) class C shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each, 10 (ten) class D shares with a par value of EUR 50 (fifty euros) each."

" **Art. 9.**

9.1 Ordinary shares are ordinary voting shares participating equally and without preference to any other shares in the distributions of the Company subject to the specific rights given to the other classes of shares as hereunder defined.

9.2 All other classes of shares are preference voting shares.

9.3 Each share shall carry one vote. Shares of different classes shall have different financial rights as more fully set out hereafter. Shares within a class shall rank *pari passu* in all respects one vis-a-vis the other.

9.4 The proceeds of the issue of each class of shares (regardless of the time of issue of the shares within a class) or any other proceeds relating to a class of shares may be invested in given assets (the "Targeted Assets") as shall be decided by unanimous decisions of the holders of shares of the class concerned.

The Board of Managers shall within the accounts of the Company hold internal accounts for each class of shares showing the proceeds received from the issue of shares of such class as well as the related use of such proceeds (in particular Targeted Assets and any income deriving therefrom) and any assets, liabilities or charges attributable thereto. Any assets and income not attributable to any specific class shall be attributed to ordinary shares.

9.5 Holders of shares of a particular class shall have an exclusive right over the Targeted Assets relating to their class and the net income derived from Targeted Assets. Where Targeted Assets have been acquired with proceeds of the issue of more than one class of shares, the classes of shares concerned shall participate in the net income derived from the relevant Targeted Assets in proportion to their respective investment therein. For the purposes of this article "net income" means the current income of the Company derived from the relevant Targeted Assets as well as the net return (including capital gains) of any total or partial disposal of the Targeted Assets (disposal meaning transfers, realisations and contributions of any kind) such net income being reduced by an amount corresponding to the quota of the Company's overhead expenses (assessed fairly but irrevocably by the Board of Managers) which also include repayment by the Company of any interest (or any other costs) incurred to manage the respective Targeted Assets and by the Company's non recoverable losses.

9.6 Distributions made by the Company to its shareholders of a particular class either by way of dividends (including interim dividends) or through a repurchase of shares of the respective class (to the extent permissible by applicable law and these articles of incorporation) or upon liquidation of the Company (subject as set out under Article 21 hereunder) shall be made out of funds deriving from the Targeted Assets of the relevant class or the disposal thereof and in the case of a repurchase or liquidation after deduction of any liabilities or charges relating thereto.

A repurchase of shares can be made only rateably among all shareholders or, if made within one specific class of shares only, with the unanimous consent of all other shareholders of the relevant class. A repurchase of share within one class may only be made for all shares in issue in such class and has to be followed by reduction of the Company's share capital

by way of cancellation of such repurchased shares. Upon repurchase of Shares, the Board of Managers shall calculate the repurchase price thereof. The repurchase price shall be calculated by reference to the Targeted Assets and any other assets and liabilities attributable to the specific class of shares and by dividing such amount by the total number of shares in issue within such class.

Upon the request of at least one member of the Board of Managers, the Board shall appoint a world-renowned accounting firm (with no ties to the accounting firm that is appointed by these articles of association to audit the accounts of the Company) to check their calculation of the repurchase price. The accounting firm will check and correct as the case may be the calculation of the amounts owed for the repurchase of the relevant class of shares. The cost for the assessment by the accounting firm shall be set against the amounts payable to shareholders benefiting from the repurchase proportionally.

The repurchase price shall include in particular all reserve funds received by or attributable to the Company in respect of the issue of the relevant class of shares such as the share premium or any amounts of profit carried forward.

Upon liquidation of the Company the liquidation proceeds of each share shall be the amount to which the class of shares to which such share belongs is entitled to divided by the number of shares of the relevant class then in issue. The class of shares shall be entitled to proceeds of liquidation determined as follows:

(a) First all debts and liabilities of the Company shall be paid. Such debts or liabilities shall be attributed to the specific class(es) of shares to which they belong or, if that is not possible, distributed rateably among all classes of shares in proportion of the issued share capital of the Company which they represent.

(b) Thereafter the relevant amount of liabilities for each class shall be set against the assets attributable to the relevant class including in particular the Targeted Assets and any reserve funds attributable to such class. Assets and income not attributable to a specific class shall be attributed to the ordinary shares only.

(c) To the extent that the amount so calculated for any class shall be negative, to such class shall not be entitled to any liquidation proceeds. The relevant negative amount shall be distributed rateably among all classes of shares which have a positive amount up to such positive amount. Any surplus remaining within a specific class of shares shall be distributed to the relevant holders of such class only.

9.7 Creditors of the Company may have recourse upon any asset of the Company unless they specifically agree to limit their recourse to assets attributable to a specific class of shares in the Company."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately 2,200.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le deux avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Quinlan Private Most Client Holdings S.à r.l.", ayant son siège social au 7A rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 133.987, constituée suivant acte reçu le 19 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 3004 le 27 décembre 2007 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et les 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assem-

blée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant, étant entendu que tous les points de l'ordre du jour sont liés et qu'ils formeront une seule et unique résolution:

Ordre du jour:

1.- Reclassification des 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et des 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune de la Société, le montant du capital social de EUR 25,000 demeurant inchangé, en 300 (trois cents) parts sociales ordinaires, 90 (nonante) parts sociales de catégorie A, 10 (dix) parts sociales de catégorie B, 90 (nonante) parts sociales de catégorie C, 10 (dix) parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et affectation des ces actions aux actionnaires comme suit:

Actions ordinaires	
Quinlan Nominees Limited	270
Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.	30
Actions de catégorie A	
Quinlan Nominees Limited	90
Actions de catégorie B	
Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.	10
Actions de catégorie C	
Quinlan Nominees Limited	90
Actions de catégorie D	
Quintan Private Clyde Holdings S.à r.l.	10

2.- Détermination des droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus à l'article neuf des statuts de la Société substantiellement en la forme telle que jointe à la procuration et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion.

3.- Modification des articles huit et neuf des statuts conformément à ce qui précède substantiellement en la forme telle que jointe à la procuration et comme le mandataire pourra en décider à sa propre discrétion.

Après que ce qui précède ait été approuvé par l'assemblée, les associés décident ce qui suit:

Première résolution

Les associés décident de reclassifier les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et des 50 (cinquante) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune de la Société, en 300 (trois cents) parts sociales ordinaires, 90 (nonante) parts sociales de catégorie A, 10 (dix) parts sociales de catégorie B, 90 (nonante) parts sociales de catégorie C, 10 (dix) parts sociales de catégorie D, d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, le montant du capital social de EUR 25,000 demeurant inchangé.

L'assemblée décide ensuite d'allouer ces actions aux actionnaires de la Société comme suit:

Actions ordinaires	
Quinlan Nominees Limited	270
Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.	30
Actions de catégorie A	
Quinlan Nominees Limited	90
Actions de catégorie B	
Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.	10
Actions de catégorie C	
Quinlan Nominees Limited	90
Actions de catégorie D	
Quinlan Private Clyde Holdings S.à r.l.	10

Deuxième résolution

L'assemblée décide de déterminer les droits et préférences des parts sociales émises par la Société tels que prévus ci-après conformément à l'article neuf des statuts de la Société substantiellement en la forme jointe aux procurations et comme le mandataire peut en décider à sa propre discrétion.

En conséquence, l'assemblée décide que:

2.1 Les parts sociales ordinaires sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société sous réserve des droits spécifiques attribués aux autres classes d'action telles que définis ci-dessous.

2.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

2.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

2.4 Les produits d'émission de chaque classe de part (quelle que soit le moment d'émission des parts rentrant dans cette classe) ou tous autres produits à une classe de parts sociales peuvent être dans les actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée. Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué aux parts sociales ordinaires.

2.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société résultant de ces Investissements Projetés ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté pour gérer les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

2.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales de cette classe de parts spécifique (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés de la classe correspondante. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la Société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant le montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé (qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société) afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement. Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuables à une classe spécifique seront attribués uniquement aux parts sociales ordinaires.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

2.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la Société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société.

Troisième résolution

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les articles huit et neuf des statuts pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 25,000,- (vingt-cinq mille euros) divisé en 300 (trois cents) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 90 (nonante) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 10 (dix) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune, 90 (nonante) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune et 10 (dix) parts sociales de classe D d'une valeur nominale de EUR 50 (cinquante euros) chacune."

" **Art. 9.**

9.1 Les parts sociales ordinaires sont des parts sociales ordinaires avec droit de vote participant dans la même mesure et sans préférence par rapport aux autres parts aux distributions de la Société sous réserve des droits spécifiques attribués aux autres classes d'action telles que définis ci-dessous.

9.2 Toutes les autres classes de parts sociales sont des parts préférentielles avec droit de vote.

9.3 Chaque part sociale aura un droit de vote. Les parts sociales des différentes classes auront des droits financiers différents comme énoncé ci-dessous. Les parts sociales d'une classe seront au même rang (pari passu) à tout égard l'une vis-à-vis de l'autre.

9.4 Les produits d'émission de chaque classe de part sociale (quelle que soit le moment d'émission des parts sociales rentrant dans cette classe) ou tous autres produits relatifs à une classe de parts sociales peuvent être investis dans les actifs donnés (les "Investissements Projetés") tel que décidé unanimement par les détenteurs de parts sociales de la classe concernée.

Le Conseil de gérance tiendra dans les comptes de la Société des comptes internes pour chaque classe de parts sociales présentant les produits reçus des émissions des parts sociales de la classe concernée ainsi que l'utilisation de ces émissions (en particulier les Investissements Projetés et tout revenu en résultant) et tous actifs, obligations ou charges attribuables à celle-ci.

Tout actif ou revenu non attribuable à une classe spécifique sera attribué aux parts sociales ordinaires.

9.5 Les détenteurs de parts sociales d'une classe particulière auront un droit exclusif sur les Investissements Projetés de leur classe et sur le revenu net résultant de ces Investissements Projetés. Lorsque les Investissements Projetés auront été acquis avec les produits d'émission de plus d'une classe de parts sociales, les classes de parts sociales concernées participeront au revenu net résultant des Investissements Projetés en proportion de leur investissement respectif. Au sens du présent article, "revenu net" signifie le revenu courant de la Société résultant de ces Investissements Projetés ainsi que le revenu net (y compris les plus-values en capital) de toute vente totale ou partielle des Investissements Projetés (vente signifiant transferts, réalisations et apports de toute nature) ce revenu net étant diminué par un montant correspondant à la part des frais généraux de la Société (estimés équitablement mais irrévocablement par le Conseil de gérance) qui comprend également le remboursement par la Société de tout intérêt (ou tout autre frais) supporté pour gérer les Investissements Projetés respectifs ainsi que les pertes non recouvrables par la Société.

9.6 Les distributions, effectuées par la Société aux détenteurs d'une classe de parts spécifique soit par le biais de distribution de dividendes (incluant des dividendes intérimaires) soit via un rachat de parts sociales de cette classe de parts spécifique (pour autant que permis par la loi et les statuts de la Société) soit lors de la liquidation de la Société (conformément à l'article 21 des statuts de la Société), seront effectuées avec des fonds résultant des Investissements Projetés de la classe concernée ou de la vente de ceux-ci, et en cas de rachat ou liquidation après déduction de toutes obligations ou charges relatives à ceux-ci.

Un rachat de parts sociales peut être fait uniquement au prorata entre tous les associés ou, si effectué dans une classe spécifique de parts sociales seulement, avec l'accord unanime des tous les autres associés de la classe correspondante. Un rachat de part sociale d'une classe peut seulement être effectué pour toutes les parts sociales émises dans cette classe et doit être suivi d'une réduction du capital social de la Société par le biais d'une annulation de ces parts sociales rachetées. Lors d'un rachat de parts sociales, le Conseil de gérance calculera le prix de rachat de celles-ci. Le prix de rachat sera calculé par référence aux Investissements Projetés et à tout autre actif et passif attribuable à une classe spécifique de parts et en divisant ce montant par le nombre total de parts émises de cette classe.

Sur demande d'au moins un membre du Conseil de gérance, le Conseil nommera un cabinet d'expert comptable renommé qui n'est pas lié au cabinet d'expert comptable nommé pour l'audit des comptes de la Société afin de vérifier leur calcul du prix de rachat. Le cabinet d'expert comptable vérifiera et ajustera le cas échéant le calcul des sommes dues pour le rachat de la classe de parts sociales concernée. Le coût de cette évaluation par le cabinet d'expert comptable sera réglé à partir des montants dus aux associés bénéficiant de ce rachat et cela proportionnellement.

Le prix de rachat comprendra en particulier toutes les réserves reçues par ou attribuables à la Société en relation avec l'émission de la classe de parts sociales concernée telle que prime d'émission ou tous montants de profits reportés.

Lors de la liquidation de la société, les produits de liquidation de chaque part sociale correspondront au montant auquel la classe de part sociale à laquelle cette part sociale appartient a droit, divisé par le nombre de parts sociales de la classe concerné en émission à ce moment. La classe de parts sociales aura droit aux produits de liquidation déterminés comme suit:

(a) Premièrement, toutes les dettes et obligations de la Société devront être payées. Ces dettes et obligations devront être attribuées à la (aux) classe(s) spécifique(s) de parts sociales à laquelle (auxquelles) elles appartiennent ou, si cela n'est pas possible, elles devront être distribuées au prorata entre toutes les classes de parts sociales en proportion "du capital social émis par la Société qu'elles représentent.

(b) Ensuite, le montant des obligations pour chaque classe devra être réglé à partir des actifs attribuables à la classe concernée y compris en particulier les Investissements Projetés et toute réserve attribuable à cette classe. Les actifs et revenus non attribuable à une classe spécifique seront attribués uniquement aux parts sociales ordinaires.

(c) Pour autant que le montant ainsi calculé pour l'une des classes soit négatif, cette classe n'aura pas droit aux produits de liquidation. Le montant négatif en question sera distribué au prorata entre toutes les classes de parts sociales qui ont un montant positif et ce à concurrence de ce montant positif. Tout surplus demeurant avec une classe spécifique de parts sociales devra être distribué seulement aux détenteurs de cette classe.

9.7 Les créanciers de la Société auront un droit de recours sur tout actif de la Société à moins qu'ils acceptent expressément de limiter leur recours aux actifs attribuables à une classe spécifique de parts sociales de la Société."

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 2.200,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 avril 2009. Relation: LAC/2009/13451. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009063562/211/420.

(090074416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

Meta-Agent Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9712 Clervaux, 5, rue Schloff.

R.C.S. Luxembourg B 74.695.

1. Changement d'adresse du gérant de la société, M. Laurent Michel Debrauwer

L'ancienne adresse était au 2A, rue Albert Cys, F-59240 Dunkerque, France; la nouvelle adresse est: 81, rue Victor Hugo, L-4141 Esch-sur-Alzette, Luxembourg.

2. Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés du 19 mai 2009

Suite aux dernières cessions de parts sociales du 15 et du 18 mai 2009, le capital de la société se compose comme suit:

M. Laurent Michel Debrauwer	198 parts sociales
M. Philippe Pierre-Jean Caudron	2 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 20 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009063240/17.

(090073691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Somewhere Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 119.901.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 janvier 2009

Quatrième résolution

L'Assemblée accepte les démissions de Monsieur Christophe DAVEZAC et Madame Géraldine SCHMIT de leurs postes d'administrateurs B de la société avec effet au 31 octobre 2008. L'Assemblée nomme Monsieur Alain PEIGNEUX et Monsieur Daniel ADAM, tous deux résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, aux postes d'administrateurs B de la Société avec effet au 31 octobre 2008.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée accepte la démission de Wood, Appleton, Oliver Experts-Comptables S.à r.l. de son poste de Commissaire aux Comptes de la Société avec effet au 31 décembre 2008.

L'Assemblée nomme Read S.à r.l., ayant son siège social au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au poste de Commissaire aux Comptes de la société avec effet au 31 décembre 2008.

Son mandat commencera avec la revue des comptes annuels au 31 décembre 2007 et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009063241/27.

(090073057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Orestes Holding Société Anonyme, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 38.318.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063297/10.

(090074080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

PCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 122.056.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 avril 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.
2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.
3. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant.
4. Le nombre des gérants a été réduit de 3 (trois) à 1 (un).
5. Monsieur Cornelius BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich / Rhin (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
6. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour PCV S.à r.l.

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009063243/23.

(090073229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

The 21st Century Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 80.520.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 24 avril 2009:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de:

- de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, les mandats des Administrateurs suivants:

* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Administrateur et Président du Conseil d'Administration

* Monsieur Jean HECKMUS, Administrateur

* Monsieur Dominique DUBOIS, Administrateur

- renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

* Monsieur Geoffroy LINARD de GUERTECHIN, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

* Monsieur Jean HECKMUS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

* Monsieur Dominique DUBOIS, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprises est:

DELOITTE S.A., 560 Rue de Neudorf, L-2220 LUXEMBOURG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2009063504/31.

(090074451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

GCV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 12.500,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 122.055.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 29 avril 2009

1. Monsieur Eric MAGRINI a démissionné de son mandat de gérant.

2. Monsieur Pietro LONGO a démissionné de son mandat de gérant.

3. Monsieur Michel JENTGES a démissionné de son mandat de gérant

4. Le nombre des gérants a été réduit de 3 (trois) à 1 (un).

5. Monsieur Cornelius BECHTEL, administrateur de sociétés, né à Emmerich / Rhin (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

6. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2009.

Pour GCV S.à r.l.

United International Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009063245/23.

(090073235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

METAL YAPI Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 146.189.

—
OUVERTURE DE SUCCURSALE

Le Conseil d'Administration de la société de la société METAL YAPI, Société Anonyme au capital de EUR 1.000.000.- dont le siège social est situé au 54 rue Georges Lombaerde, B-1140 Evere Bruxelles, a décidé lors de sa réunion du 2 mars 2009 de former une succursale à Luxembourg pour une durée illimitée. Le procès verbal de cette réunion ainsi que les statuts de la société font partie intégrante de la présente.

La dénomination de la succursale sera METAL YAPI Luxembourg et son siège sera établi à L-2714 Luxembourg-Gare, 2, rue du Fort Wallis.

L'activité de la succursale est la suivante:

- Constructions métalliques

La personne pouvant engager la succursale est Monsieur Daniel Van Nieuwenhuyze, qui en assurera la gérance.

Le comité de direction donne pouvoir à Monsieur Daniel Van Nieuwenhuyze sous sa seule signature, pour la gestion et l'exécution des affaires de la succursale, à cet effet, passer et signer tous actes et pièces, tous contrats, les résilier, effectuer tous règlements et généralement faire tous ce qui sera utile et nécessaire.

Le Conseil d'Administration de la société METAL YAPI, Société Anonyme au capital de EUR 1.000.000.- dont le siège social est situé au 54 rue Georges Lombaerde, B-1140 Evere Bruxelles est composé de:

- M. Daniel Van Nieuwenhuyze, 54, rue Georges Lombaerde, B-1140 Evere Bruxelles, administrateur délégué
- M. Osman Levent Ozgul, 5, Ruzgali Bahce Mahalesi Plaza, T-81640 Kavacik Istanbul, Turquie, administrateur
- Metal Ve Yapi Sistemleri Ticaret Anonim Sirketi, Cakil Koyu, T-34870 Catalca Istanbul, Turquie, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009064094/592/31.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2009, réf. LSO-DD07827. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2009.

UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 99.462.

Le bilan au 31 octobre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2009.

Pour UBS (Lux) Strategy Xtra Sicav

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Oliver Schütz / Michaela Imwinkelried

Director / Executive Director

Référence de publication: 2009063311/1360/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 avril 2009, réf. LSO-DD01325. - Reçu 192,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

DLL Investment Properties S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.056.

Il résulte d'un courrier adressé à la société DLL INVESTMENT PROPERTIES S.A. que la société WOOD, APPLETON, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009063246/11.

(090073723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Beltrama Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 141.056.

EXTRAIT

En date du 5 mai 2009, l'Actionnaire Unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Nancy Bleumer, Hans de Graaf, Eric Magrini, en tant qu'administrateurs, est acceptée avec effet immédiat.

- Frank Walenta, Marjoleine Van Oort et Meike Lakerveld, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, sont élus nouveaux administrateurs de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2011.

- Le siège social de la société est transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009063247/19.

(090073228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Mazout Berens S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9559 Wiltz, Zoning Industriel Salzbaach.

R.C.S. Luxembourg B 103.208.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009063248/11.

(090073668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

"Hydro 50" Management Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9663 Kautenbach, 5, Op der Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 101.917.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO SA

Signature

Référence de publication: 2009063268/11.

(090073625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2009.

Energy and Infrastructure Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 131.829.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 avril 2009

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Gérants et Gérants Délégués suivants, pour un nouveau terme d'un an:

Ernst SPICHIGER, Président et Gérant Délégué
(résidant à CH-4153 REINACH, 73, Vogesenstrasse)

Beat IMWINKELRIEDT Gérant et Gérant Délégué
(résidant à CH-8050 ZURICH, 418, Schaffehauserstrasse)

Rodolfo LINDNER, Gérant
(résidant à CH-4104 OBERWIL/BL, 8, Lettenrain)

Christoph RENTSCH, Gérant et Gérant Délégué
(résidant à CH-6331 HÜNENBERG, 71, Bosch)

Nico THILL, Gérant
(résidant à L-2449 LUXEMBOURG, 24 bis, boulevard Royal)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

BANQUE DE LUXEMBOURG
Société Anonyme
Marie-Cécile MAHY-DUBOURG
Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2009063485/7/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2009, réf. LSO-DD08587. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090074419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

N.A.P.I. Holding Société Anonyme Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009063298/10.

(090074083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.

TreeTop Global Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 117.170.

Le bilan au 31 décembre 2008 ainsi que l'affectation du résultat ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour TreeTop Global SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliataire
Jean-Michel GELHAY / Martine VERMEERSCH
Directeur / Sous-Directeur

Référence de publication: 2009063378/16.

(090074399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2009.
